BNP PARIBAS IMMOBILIER RESPONSABLE

Rapport annuel au 29 Septembre 2017

Société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT FRANCE

Siège Social : 1, boulevard Haussmann 75009 Paris

Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

Publication des prix d'émissions et de rachats : tenue à disposition des porteurs de parts chez la société de gestion

Sommaire

Rapport de gestion

Orientation des placements 3
Politique d'investissement 8

Comptes annuels

Bilan actif 17
Bilan passif 18
Hors-bilan 19
Compte de résultat 20

Comptes annuels - Annexe

Règles et méthodes comptables 21
Evolution de l'actif net 24
Complément d'information 1 25
Complément d'information 2 26
Ventilation par nature des créances et dettes 27
Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument 28
Ventilation par nature de taux des postes d´actif, de passif et de hors-bilan 29
Ventilation par maturité résiduelle des postes d´actif, de passif et de hors-bilan 30
Ventilation par devise de cotation des postes d´actif, de passif et de hors-bilan 31
Affectation du résultat 32
Résultats et autres éléments 40
Inventaire 44

ORIENTATION

IDENTIFICATION

Classification

Actions Internationales.

Le degré d'exposition minimum du FCP aux marchés d'actions est de 90% de l'actif net.

Objectif de gestion

L'objectif de gestion est d'obtenir, sur un horizon d'investissement de 5 ans minimum, une performance supérieure à celle du « FTSE EPRA/NAREIT DEVELOPED EUROPE INDEX », indice représentant les marchés actions liées au secteur immobilier en Europe, par un investissement sur des titres d'émetteurs qui intègrent dans leur fonctionnement des critères de responsabilité sociale et environnementale et développement durable.

Indicateur de référence

L'indicateur de référence « FTSE EPRA/NAREIT DEVELOPED EUROPE INDEX » est un indice constitué des actions européennes du secteur immobilier. Il est libellé en euro, pondéré par la capitalisation boursière des valeurs le composant et calculé sur la base des cours de clôture de ces dernières avec un réinvestissement des dividendes bruts.

Stratégie d'investissement

1. STRATEGIE UTILISEE POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF DE GESTION :

La stratégie d'investissement repose sur une gestion active au travers d'une approche disciplinée de la sélection de valeurs du secteur immobilier, alliant analyses financière et extra-financière dans un univers d'investissement plus large que celui de l'indice de référence.

L'analyse financière et extra-financière s'appuie notamment sur des visites de sociétés et des rencontres avec les responsables afin d'obtenir des informations pertinentes sur l'activité, la stratégie et les perspectives de croissance des entreprises.

Le FCP suit une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR).

Le filtre ISR est appliqué en amont du filtre financier. Il s'appuie sur l'application des politiques sectorielles de BNP Paribas sur les activités controversées (mines anti-personnel, huile de palme…) et également sur le respect des 10 principes du Pacte Mondial de l'ONU (droit du travail, droits de l'Homme, environnement…).

De ces deux grands principes, les sociétés sujettes à controverse ESG (critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) sérieuse et avérée sont exclues.

L'analyse extra financière se poursuit ensuite sur l'approche thématique du FCP, en l'occurrence l'immobilier durable. Le portefeuille privilégie les sociétés immobilières qui montrent les meilleures pratiques environnementales. Le FCP peut également investir dans des sociétés dont l'activité est connexe à celle du secteur immobilier, et qui contribue à l'amélioration des qualités environnementales des bâtiments (efficience énergétique, nouveau matériaux, etc.).

Chaque étape de la stratégie d'investissement et du processus de gestion conduit à identifier les titres de qualité (par exemple en termes de démarche environnementale, de rentabilité, de santé financière, de qualité du management, de lisibilité de la stratégie) les plus attrayants permettant d'atteindre l'objectif de gestion.

2. PRINCIPALES CATEGORIES D'ACTIFS UTILISES (HORS DERIVES INTEGRES) :

Le portefeuille du FCP est constitué des catégories d'actifs et instruments financiers suivants :

- Actions

Le FCP investit au minimum 50% de son actif net dans des titres (dont les bons de souscription et les obligations convertibles en actions) de sociétés du secteur immobilier ou liées au secteur immobilier, émis ou ayant une activité prépondérante dans un ou plusieurs pays de l'Union Européenne.
Le FCP investit à hauteur de 90% minimum de son actif net dans des titres de sociétés de toute taille de capitalisation.

- Instruments du marché monétaire ou titres de créance

Pour les besoins de sa trésorerie, le FCP peut investir, dans la limite maximale de 10% de l'actif net, sur des instruments du marché monétaire d'Etat ou d'entreprises privées libellés en toutes devises et de toutes zones géographiques à faible sensibilité (titres de créance négociables et/ou par l'intermédiaire d'OPC monétaires et/ou monétaires court terme).

Le gestionnaire dispose de moyens internes d'évaluation des risques de crédit pour sélectionner les titres du FCP et ne recourt pas exclusivement ou systématiquement aux notations émises par des agences de notation. L'utilisation des notations mentionnées ci-après participe à l'évaluation globale de la qualité de crédit d'une émission ou d'un émetteur sur laquelle se fonde le gestionnaire pour définir ses propres convictions en matière de sélection des titres.

A l'acquisition ou en cours de vie, les titres de créance pourront bénéficier d'une notation « émission » « Investment grade » A3 (Moody's), P3 (Standard & Poor's) et F3 (Fitch).

- Parts ou actions d'OPC

Le FCP peut investir jusqu'à 10 % de son actif net en parts ou actions d'OPCVM français ou européens de tout type de classification répondant aux critères de l'Investissement Socialement Responsable (ISR).

Dans cette limite, le FCP peut également investir en parts ou actions de FIA de droit français ou de FIA établis dans d'autres états membres de l'Union européenne et de fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger respectant les 4 critères de l'article R 214-13 du code monétaire et financier.

Ces FIA seront de tout type de classification et devront répondre aux critères de l'Investissement Socialement Responsable (ISR).

Les OPC ou fonds d'investissement mentionnés ci-dessus peuvent être gérés par BNP Paribas Asset Management ou des sociétés qui lui sont liées.

3. INSTRUMENTS DERIVES :

Le FCP peut intervenir sur les marchés à terme réglementés ou de gré à gré, français et/ou étrangers, autorisés par l'arrêté du 6 septembre 1989 et les textes le modifiant (pour les contrats d'instruments financiers uniquement).

Sur ces marchés, le FCP peut recourir aux instruments suivants :

- contrats à terme sur indice actions, sur actions, de devises,

- options sur indices actions, sur actions, de change,

- achats / ventes de devises à terme.

Le gérant a la possibilité de prendre des positions pour couvrir le portefeuille contre les risques d'actions et/ou de change et/ou d'augmenter son exposition au marché pour réaliser son objectif de gestion.

L'exposition globale, calculée par cette méthode, qui peut résulter de l'emploi des instruments financiers dérivés pourra représenter jusqu'à 100% de l'actif net du FCP.

Le FCP n'aura pas recours à des contrats d'échange sur rendement global (« Total Return Swap »).

Ces instruments financiers pourront être conclus avec des contreparties sélectionnées par la société de gestion, elles pourront être des sociétés liées au Groupe BNP Paribas.

La ou les contreparties éligibles ne dispose(nt) d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille du FCP.

4. INSTRUMENTS INTEGRANT DES DERIVES :

A titre accessoire, les bons et/ou droits de souscription reçus par le FCP suite à des opérations sur des titres sont autorisés, ainsi que les obligations convertibles.

5. DEPOTS : Néant

6. EMPRUNTS D'ESPECES :

Dans le cadre de son fonctionnement normal et dans la limite des 10% de son actif net, le FCP peut se trouver de manière temporaire en position débitrice et avoir recours dans ce cas à l'emprunt d'espèces.

7. OPERATIONS D'ACQUISITION ET DE CESSION TEMPORAIRE DE TITRES :

Pour la gestion de sa trésorerie, le FCP peut recourir, dans la limite de 10% de son actif net, aux prises en pension par référence au code monétaire et financier.

Ces opérations seront conclues avec des contreparties sélectionnées par la société de gestion parmi les établissements ayant leur siège social dans un pays membre de l'OCDE ou de l'Union européenne mentionnés au R.214-19 du code monétaire et financier. Elles pourront être effectuées avec des sociétés liées au Groupe BNP Paribas. Les contreparties devront être de bonne qualité de crédit (équivalent à Investment Grade).

Par ailleurs, afin de se prémunir d'un défaut d'une contrepartie, ces opérations peuvent donner lieu à la remise de titres et/ou d'espèces en garantie répondant aux conditions décrites dans le paragraphe ci-dessous.

Des informations complémentaires concernant les opérations d'acquisition et cession temporaire de titres figurent à la rubrique Commissions et frais du prospectus.

8. INFORMATIONS RELATIVES AUX GARANTIES FINANCIERES DE L'OPC :

Afin de se prémunir d'un défaut d'une contrepartie, les opérations d'acquisition et cession temporaires de titres ainsi que les opérations sur instruments dérivés négociés de gré à gré, peuvent donner lieu à la remise de garanties financières sous la forme de titres et/ou d'espèces qui sont conservées dans des comptes ségrégués par le dépositaire.

L'éligibilité des titres reçus en garantie est définie conformément à des contraintes d'investissement et selon une procédure de décote définis par le département des risques de la société de gestion. Les titres reçus en garantie doivent être liquides et cessibles rapidement sur le marché. Les titres reçus d'un même émetteur ne peuvent dépasser 20% de l'actif net du FCP (à l'exception des titres émis ou garantis par un Etat membre de l'OCDE éligible pour lesquels cette limite peut être portée à 100% à condition que ces 100% soient répartis sur 6 émissions dont aucune ne représente plus de 30% de l'actif net du FCP). Ils doivent être émis par une entité indépendante de la contrepartie.

Actifs
Espèces (EUR, USD et GBP)
Instruments de taux
Titres d'Etats émis ou garantis par un Etat des pays de l'OCDE éligibles. Le FCP peut recevoir en garantie, pour plus de 20% de son actif net, des titres émis ou garantis par un Etat membre de l'OCDE éligible. Ainsi, le FCP peut être pleinement garanti par des titres émis ou garantis par un seul Etat membre de l'OCDE éligible
Titres supranationaux et titres émis par des agences gouvernementales
Titres d'Etats émis ou garantis par un Etat des autres pays éligibles
Titres de créances et obligations émis par une entreprise dont le siège social se situe dans les pays de l'OCDE éligibles
Obligations convertibles émises par une entreprise dont le siège social se situe dans les pays de l'OCDE éligibles
Parts ou actions d'OPCVM monétaires (1)
IMM (Instruments du marché monétaire) émis par des entreprises dont le siège social se situe dans les pays de l'OCDE éligibles et autres pays éligibles.

(1) Uniquement les OPCVM gérés par les sociétés du Groupe BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Holding.

Indices éligibles & actions liées
Titrisations(2)

(2) sous réserve de l'accord du département des risques de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France.

Les garanties financières autres qu'en espèces ne doivent pas être vendues, réinvesties ou mises en gage et sont conservées sur un compte ségrégué auprès du dépositaire.

Les garanties financières reçues en espèce pourront être réinvesties conformément à la position AMF n°2013-06. Ainsi les espèces reçues pourront être placées en dépôt, investies dans des obligations d'Etat de haute qualité, utilisées dans le cadre d'opérations de prises en pension, investies dans des OPCVM monétaires court terme.

GARANTIE FINANCIERE :

Outre les garanties visées au paragraphe 8, la société de gestion constitue une garantie financière sur les actifs du FCP (titres financiers et espèces) au bénéfice du dépositaire au titre de ses obligations financières à l'égard de celui-ci.

Risque global

La méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC qu'elle gère est la méthode de l'engagement.

Profil de risque

Le FCP, classé « Actions Internationales », comporte principalement des risques liés à ses investissements dans le secteur de l'immobilier dans les pays européens, et dans une très faible mesure des risques liés à ses investissements sur les marchés monétaires. Les investissements sont réalisés dans le respect des limites d'exposition maximale suivantes aux risques de marché :

- un risque de perte en capital : l'investisseur est averti que la performance du FCP, peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital investi, déduction faite des commissions de souscription, peut ne pas lui être totalement restitué, le FCP ne bénéficiant d'aucune garantie

- un risque de marché actions : l'exposition aux marchés actions est comprise entre 90 et 100 % de son actif net. Les marchés actions peuvent présenter des variations significatives et brutales de cours qui ont une incidence directe sur l'évolution de la valeur liquidative. Ce risque actions est aussi lié au risque des sociétés de petites ou moyennes capitalisations. Sur les marchés des sociétés de petites ou de moyennes capitalisations (small cap/mid cap), le volume des titres cotés est relativement réduit. En cas de problème de liquidités, ces marchés peuvent présenter des variations négatives davantage marquées à la baisse et plus rapides que sur les marchés de grandes capitalisations.

Ainsi en particulier en période de forte volatilité des marchés actions, la valeur liquidative du FCP pourra fluctuer de façon importante à la hausse comme à la baisse.

- un risque de change dans la limite de 100% de son actif net : Ce risque peut être couvert en tout ou partie par le recours aux instruments dérivés, en raison d'une exposition à des titres cotés non libellés en euro (notamment en livre sterling). Il est lié à la baisse des devises de cotation des instruments financiers utilisés pour le FCP, qui pourra avoir un impact baissier sur la valeur liquidative.

- un risque de contrepartie : ce risque est lié à la conclusion de contrats sur instruments financiers à terme négociés de gré à gré (cf. rubrique « Instruments dérivés ci-dessus) ou d'opérations de cessions/acquisitions temporaires de titres (cf. rubrique « Opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres » ci-dessus) dans le cas où une contrepartie avec laquelle un contrat a été conclu ne tiendrait pas ses engagements (par exemple : paiement, remboursement), ce qui peut entrainer une baisse de la valeur liquidative du FCP.

- un risque de conflit d'intérêts potentiel : ce risque est lié à la conclusion d'opérations de cessions/acquisitions temporaires de titres au cours desquelles le FCP a pour contrepartie et/ou intermédiaires financiers une entité liée au groupe auquel appartient la société de gestion du FCP.

- des risques liés aux opérations de financement sur titres et à la gestion des garanties : Le porteur peut être exposé à un risque juridique (en lien avec la documentation juridique, l'application des contrats et les limites de ceux-ci) et au risque lié à la réutilisation des espèces reçues en garantie, la valeur liquidative du FCP pouvant évoluer en fonction de la fluctuation de la valeur des titres acquis par investissement des espèces reçues en garantie. En cas de circonstances exceptionnelles de marché, le porteur pourra également être exposé à un risque de liquidité, entrainant par exemple des difficultés de négociation de certains titres.

En outre, l'investisseur peut être accessoirement exposé à d'autres types de risques :

- un risque accessoire de crédit :
Il est lié à la capacité d'un émetteur à honorer ses dettes et au risque de dégradation de la notation d'une émission ou d'un émetteur qui pourrait entraîner la baisse de la valeur de ses titres de créance dans lesquels le FCP est investi.

- un risque accessoire de taux :
L'orientation des marchés de taux évolue en sens inverse de celle des taux d'intérêt. L'impact d'une variation des taux est mesuré par le critère «sensibilité» du FCP. La sensibilité mesure la répercussion que peut avoir sur la valeur liquidative du FCP une variation de 1% des taux d'intérêt.

- un risque accessoire lié aux obligations convertibles :
En effet, ces instruments sont liés directement aux marchés d'actions et aux marchés de taux (duration et crédit) et ainsi, en période de baisse des marchés actions et taux, la valeur liquidative du FCP pourra baisser.

Ces risques accessoires sont prévus dans une limite maximale de 10% de l'actif net.

Durée minimum de placement recommandée

Cinq ans.

RAPPORT DE GESTION

COMMISSAIRE AUX COMPTES

DELOITTE & ASSOCIES

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Quatrième trimestre 2016

Performance sur la période

Sans vraie tendance en octobre, les marchés ont rebondi après la victoire de Donald Trump. Cette hausse s'est poursuivie en décembre, favorisée par la remontée des cours du baril. La hausse des taux longs a été particulièrement favorable au secteur financier mais défavorable au secteur immobilier.

Le fonds a sous-performé son indice de référence.

L'impact favorable de la sélection de titres a compensé pour partie l'impact défavorable de l'allocation géographique: la sélection de titres en France (surpondération de Saint-Gobain et Schneider et sous-pondération d'Unibail) et en Allemagne (sous-pondération de LEG Immobilien et TLG Immobilien) a en effet contribué positivement à la performance mais la sous-pondération du Royaume-Uni (surperformance de Capital & Counties et Workspace) et la surpondération de la France (sous-performance de Klépierre et Nexity) ont eu une contribution négative.

Principales décisions de gestion

Nous avons renforcé Entra en Norvège, Cofinimmo en Belgique, Alstria en Allemagne et Foncière des Régions en France. Nous avons aussi accru l'exposition cyclique du portefeuille en achetant Geberit (matériaux et systèmes sanitaires) en Suisse et Legrand (infrastructures électriques et numériques) en France.
Ces mouvements ont été financés par des allègements de Balder en Suède, Land Securities au Royaume-Uni et Deutsche Wohnen et Vonovia en Allemagne.

Premier trimestre 2017

Performance sur la période

Les marchés ont surtout évolué au gré des espoirs et des doutes suscités par Donald Trump. La chute des cours du pétrole a pénalisé le secteur énergétique. Les valeurs cycliques et financières se sont bien comportées, soutenues par les données macro-économiques et la repentification de la courbe des taux.

Le fonds a performé en ligne avec son indice de référence.

La sélection de titres a été favorable, surtout en ce qui concerne la France (surperformance de Saint-Gobain, Nexity et Schneider). Elle a plus que compensé la contribution négative de Hispania et LEG Immobilien (non investissables ISR) ou Hufvudstaden en Suède et Alstria en Allemagne.

En termes d'allocation géographique, l'impact favorable de la surpondération de l'Autriche et la sous-pondération de la Finlande a permis de compenser l'impact défavorable de la surpondération de la France.

Principales décisions de gestion

Nos achats ont consisté à renforcer certaines des convictions du portefeuille : Foncière des Régions et Icade en France, Inmobiliara Colonial et Merlin Properties en Espagne, Buwog et CA Immobilien en Autriche et Unite Group au Royaume-Uni. Nous avons aussi accru l'exposition cyclique au travers de Geberit et Legrand. Parallèlement, nous avons vendu Deutsche Euroshop et Grand City en Allemagne et allégé Wereldhave aux Pays-Bas.

Deuxième trimestre 2017

Performance sur la période

Le trimestre a été marqué par la remise en question par les investisseurs du thème de la « reflation ». Les marchés ont salué la teneur très positive des résultats trimestriels, qui a permis de mieux résister au changement de ton des banques centrales. Mais l'appréciation de l'euro a pesé sur les performances. Les secteurs de l'énergie, des télécoms et des services aux collectivités ont sous-performé ; les valeurs financières ont surperformé.

Le fonds a surperformé son indice de référence.

En termes d'allocation sectorielle, l'impact favorable de la sous-pondération du Royaume-Uni a plus que compensé l'impact défavorable de la sous-pondération de l'Allemagne et de la Finlande (intérêt spéculatif pour la zone, suite au rachat de Sponda par Blackstone).

En termes de sélection de titres, il a bénéficié de la surperformance de titres comme Nexity, Legrand et Icade en France, Fabege en Suède ou Inmobiliara Colonial en Espagne. L'absence de titres Intu Properties et Capital & Counties au Royaume-Uni (titres exclus de l'univers d'investissement thématique ISR) a aussi été favorable. En revanche, la hausse de LEG et TAG en Allemagne (titres exclus de l'univers) et le recul de Saint-Gobain et Schneider Electric en France, Wallenstam et Hemfosa en Suède et Great Portland au Royaume-Uni ont eu une contribution négative. La surperformance de Kennedy Wilson au Royaume-Uni et Lar Espana en Espagne (titres exclus de l'univers) a aussi été pénalisante.

Principales décisions de gestion

En France, nous avons pris des bénéfices sur Nexity; au Royaume-Uni, allégé Derwent et Great Portland, renforcé Segro et Shaftesbury et acheté Workspace ? Nous avons aussi renforcé Cofinimmo en Belgique, Deutsche Wohnen et Vonovia en Allemagne, et Inmobiliara Colonial en Espagne.

Troisième trimestre 2017

Performance sur la période

Malgré une dégradation du climat géopolitique et politique en août et un début de période heurté du fait de l'appréciation de l'euro, la hausse des actions mondiales s'est poursuivie au 3ème trimestre. Dans la zone euro, les secteurs cycliques ont rebondi et les valeurs financières ont été soutenues par la légère repentification de la courbe des taux.

Le fonds a surperformé son indice de référence.

En termes d'allocation sectorielle, l'impact favorable de la surpondération de l'Autriche et de la sous-pondération du Royaume-Uni a plus que compensé l'impact défavorable de la surpondération de la France.

En termes de sélection de titres, le fonds a bénéficié de la surperformance de titres comme CA Immobilien en Autriche, Inmobiliara Colonial en Espagne, Schneider et Saint-Gobain en France, Deutsche Wohnen en Allemagne et Wihlborgs en Suède. La sous-performance de Capital &Counties, Allreal et Deutsche Euroshop a aussi été favorable. En revanche, la sous-performance de Klépierre d'une part et la surperformance de titres comme Hemfosa et Castellum en Suède ou LEG Immobilien, TLG Immobilien ou ADO Properties en Allemagne (titres tous trois absents de l'univers d'investissement thématique ISR), ont été pénalisantes.

Principales décisions de gestion

En France, nous avons pris des bénéfices sur Saint-Gobain et Legrand et renforcé Foncière des Régions, Icade et Gecina. Au Royaume-Uni, nous avons allégé Derwent et Great Portland et renforcé Segro et Workspace.

Nous avons aussi renforcé Cofinimmo en Belgique, Deutsche Wohnen et Vonovia en Allemagne, Merlin Properties en Espagne et Eurocommercial aux Pays-Bas. En Suède, nous avons vendu Balder et allégé Fabege et Hufvudstaden. Nous avons pris des bénéfices sur Geberit en Suisse.

Perspectives du portefeuille

Le retour du thème de la « Trumpflation » soutient les actions tout en pesant sur les obligations. Ces évolutions surviennent dans un environnement économique porteur pour les actions, en particulier dans la zone euro. La remontée des prix du pétrole peut apparaître comme un signe encourageant supplémentaire. Le contexte géopolitique inquiète moins les investisseurs parce qu'il semble un peu mieux maîtrisé par les instances internationales. Les Banques centrales ne veulent pas brusquer les choses mais entendent mener à bien la normalisation de leur politique monétaire. Ce « sevrage de liquidités » sera certainement délicat à gérer pour les marchés.

Performances

Sur l'exercice, BNP Paribas Immobilier Responsable a réalisé une performance de :

3.00% pour la part Classic C
3.00% pour la part Classic D
3.51% pour la part I
4.12% pour la part R

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs de l'OPC

Changements intervenus au cours de l'exercice

A compter du 01/06/2017: Changement de nom de société de gestion anciennement BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT.
A compter du 01/10/2016: Changement de CAC anciennement « MAZARS ».

Opérations de financement sur titres en application du Règlement SFTR

L'OPC n'est pas concerné par les instruments SFTR au cours de l'exercice

La réfaction

En application des dispositions prévues par l'article 158 du Code général des impôts relatives à l'information concernant la part des revenus éligible à la réfaction de 40 % et celle non éligible à cette réfaction, nous vous informons que les revenus dont la distribution est envisagée se répartissent de la manière suivante :

Distribution unitaire par part : 5.43€

- dont part éligible à la réfaction de 40 % : 5.43€
- dont part non éligible : 0 €

Focus Aberdeen

Dans plusieurs pays de l'Union Européenne, les dividendes payés par les sociétés ne sont pas imposés de façon similaire si les dividendes sont versés à des entités domestiques ou étrangères. Ainsi, lorsque les dividendes sont versés à une entité étrangère, ces dernières subissent parfois une retenue à la source entraînant une divergence de traitement fiscal portant atteinte à la libre circulation des capitaux, et donc contraire au droit de l'Union Européenne.

Plusieurs décisions de la Cour de Justice de l'Union Européenne et du Conseil d'Etat ayant été prises en faveur des résidents étrangers, la société de gestion prévoit de procéder à des demandes de remboursement de la retenue à la source payée sur les dividendes perçus de sociétés étrangères lorsque les perspectives de remboursement des retenues à la source peuvent être estimées comme favorables aux fonds concernés.
S'agissant de procédures de réclamations auprès des autorités fiscales concernées, le résultat final ainsi que le délai de ces procédures sont aléatoires.

DEONTOLOGIE

Instruments financiers du Groupe investis dans l'OPC :

Cette information figure dans l'annexe du rapport annuel – Complément d'information 1.

Les principaux mouvements du portefeuille sont disponibles sur demande auprès de la société de gestion.

Dans le cadre de la gestion des Placements Collectifs, des frais de transaction sont facturés à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers (achats et ventes de titres, pensions, futures, swaps).

PRISE EN COMPTE DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE (ESG)

ANNEXE ESG : Reporting article 173 de la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV)

1) Déploiement de la démarche ESG a sein de la société de gestion (Art. D. 533-16-1 II-1°) (Art. D. 533-16-1 II-2°)(Art. D. 533-16-1 II-5°)

L'investissement responsable est un axe stratégique de développement pour BNP Paribas Asset Management (BNPP AM) qui s'est engagé depuis de nombreuses années à intégrer les enjeux **Environnementales, Sociales et de Gouvernance** (ESG) dans la gestion des solutions d'investissement proposées à ses clients.

BNPP AM est signataire des **Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies** (UN PRI) et a adopté pour l'ensemble de ses gestions ouvertes **une politique d'investissement responsable**. Cette politique impose des standards ESG devant être respectés par les entreprises dans lesquelles BNPP AM investit. Ils sont basés sur des politiques sectorielles pour les secteurs à forts impacts ESG et sur les 10 principes du Pacte Mondial. Des listes d'exclusions ESG sont ainsi appliquées à l'ensemble des fonds ouverts.

L'intégration de critères ESG dans le choix des émetteurs dans lesquels nous investissons nous permet de générer de la valeur financière, pour nos clients sur le long terme et de nous prémunir contre les risques financiers, opérationnels et de réputation liés aux investissements dans des sociétés connues pour leurs mauvaises pratiques ESG.

Afin de contribuer positivement à la transition énergétique, BNPP AM a initié une réflexion sur notre rôle d'investisseur pour une économie bas carbone. Nous avons signé le Montreal Carbon Pledge ainsi que le Portfolio Decarbonation Coalition et avons adopté en 2016 une stratégie climat.

Toutes les informations concernant l'article 173 de la loi Transition Energétique pour la Croissance Verte et relatives à la société de gestion BNPP AM sont à retrouver dans un document pdf spécifique accessible à l'adresse suivante http://www.bnpparibas-ip.com/fr/responsabilite-sociale-et-environnementale/notre-responsabilite-economique/notre-politique-dinvestissement-responsable-et-esg/

2) Déploiement au niveau du fonds.

a) Prise en compte de critères ESG par le fonds (Art. D. 533-16-1 II-2° a, b, c, d (Art. D. 533-16-1 III-2°)

En plus de l'application des exclusions ESG décrites à la question 1 a), le fonds adopte une approche ESG spécifique de sélection des émetteurs dite Best in Class ciblant les entreprises qui font preuve des meilleures pratiques ESG.

Au sein de l'équipe de recherche ESG dédiée, nos 7 analystes compilent l'information publique ESG des émetteurs (rapports annuels, rapports RSE, sites web), interrogent le management des entreprises pour une meilleure compréhension des pratiques de celles-ci et enrichissent leur analyse avec l'aide de spécialistes techniques et experts sectoriels comme les brokers.

Ils sont en contact régulier avec les entreprises et les parties prenantes clés. Ils utilisent des travaux de recherche universitaires et institutionnels, et des travaux de la société civile. Enfin, un croisement avec la recherche d'agences de notation ISR (Sustainalytics, Trucost, MSCI ESG, Vigeo) est réalisé en complément.

L'analyse ESG des émetteurs est faite par sous-secteur parmi les onze secteurs GICS (Global Industry Classification Standard) : Consommation discrétionnaire, Consommation non-cyclique, Énergie, Finance, Industrie, Matériaux, Santé, Services aux collectivités, Technologie et Télécommunication, Immobilier.
Nos analystes, spécialisés par secteur, ont défini et développé des critères d'analyse communs mais aussi spécifiques à chaque secteur: Ces indicateurs visent à mesurer comment l'entreprise gère les différents risques ESG auxquels elle est confrontée.
L'évaluation est faite sur les trois piliers ESG dont 50% correspondant aux indicateurs communs (notamment la gouvernance qui compte pour 30% du total) et 50% aux indicateurs spécifiques.
Ces critères et leurs pondérations doivent refléter les grands enjeux de sociétés qui ont un impact matériel sur la vie de l'entreprise (sa réputation, son activité, sa performance financière).
L'analyste peut ajouter à cette matrice d'indicateurs un « overlay » qualitatif afin de tenir compte des enjeux qui n'ont pas été couverts, pas quantifiables ou d'éventuelles controverses insuffisamment prises en comptes.
Une controverse sera qualifiée de grave selon plusieurs dimensions : l'impact de l'incident (gravité et ampleur), le niveau de récurrence de l'incident, le niveau de responsabilité de la société, la réponse de la société ainsi que les conséquences de l'incident. Ces indicateurs nous permettent de classer les controverses d'un niveau allant de 1 à 5. Les notations 4 et 5 constituent les controverses graves lesquelles feront objets d'une pénalisation de 20 à 30% de la note finale.
Les entreprises réalisant plus de 10% de leur chiffre d'affaires dans les domaines de l'alcool, le tabac, la pornographie, l'armement, les jeux de hasard sont exclues des investissements.

Les indicateurs communs utilisés pour l'analyse des émetteurs corporate sont listés ci-dessous :

Environnement
- Politique officielle en matière d'environnement
- Système de gestion de l'environnement
- Participation au Carbon Disclosure Project (CDP)
- Etendue du reporting sur les émissions de GES
- Programmes et objectifs de réduction des émissions directes de GES
- Intensité carbone
- Tendance en matière d'intensité carbone
- Politique ou programme officiel en matière d'approvisionnement écologique
- Controverses ou incidents liés aux produits et services

Social
- Politique sur la liberté d'association
- Politique officielle en termes de lutte contre les discriminations
- Programmes de renforcement de la diversité des effectifs
- Pourcentage d'employés couverts par une convention collective
- Taux de rotation du personnel
- Controverses ou incidents liés aux employés
- Portée des normes en matière de responsabilité sociale dans la chaîne logistique
- Système de contrôle de la chaîne logistique
- Controverses ou incidents liés aux fournisseurs et à la chaîne logistique
- Controverses ou incidents liés aux clients
- Controverses ou incidents d'ordre social ou communautaire

Gouvernance
- Politique relative à la corruption et aux pots-de-vin
- Programmes de lanceurs d'alerte
- Signataire du Pacte mondial des Nations Unies
- Transparence fiscale
- Déontologie concernant les controverses ou incidents
- Divulgation des rémunérations des administrateurs
- Suivi des enjeux ESG

- Rémunération des dirigeants liée aux performances ESG
- Diversité du conseil d'administration
- Séparation des fonctions de Président et Directeur général
- Indépendance du conseil d'administration
- Indépendance du comité d'audit
- Expertise financière du comité d'audit
- Assiduité des administrateurs
- Honoraires hors audit par rapport aux honoraires d'audit
- Indépendance du comité de rémunération
- Respect des droits des actionnaires
- Dispositifs anti-OPA ou droit de veto
- Controverses ou incidents liés à la gouvernance
- Politique en termes d'engagement et de soutien politiques

Les autres indicateurs sont spécifiques au secteur analysé

- Par exemple dans le secteur de l'énergie, les éléments spécifiques de l'analyse portent sur 4 grands thèmes : la santé et la sécurité, la gestion du risque opérationnel, la lutte contre le changement climatique et la corruption.

- Le secteur bancaire mettra plus l'accent sur la gouvernance (contrôle des rémunérations, efficacité du contrôle interne), l'offre de produits et services à valeur ajoutée sociale ou environnementale (micro finance, financement des PME ou des énergies renouvelables) ainsi que la gestion des restructurations.

Une matrice sectorielle d'indicateurs ESG permet d'attribuer à chaque émetteur un score ESG entre 0 et 100. L'analyste rajoute ensuite une analyse qualitative sur les enjeux forts du secteur qui n'ont pu être quantifiés par une note précise. Un malus allant jusqu'a -30% ou un bonus allant jusqu'à +30% peut être appliqué au score ESG en fonction de ces critères.
Le score ESG final sur 100 qui en découle est ensuite converti en un classement par décile de 1 à 10 (1 étant le meilleur décile et 10 le plus mauvais). Les classements par décile sont réalisés par sous-groupe sectoriel et région.
Une recommandation finale ISR est ainsi formulée en fonction du décile attribué :

- Décile 1 à 3 : recommandation ISR positive
- Déciles 4 à 7 : recommandation ISR neutre
- Déciles 8 à 10 ; recommandation ISR négative

Les émetteurs notés négativement sont exclus automatiquement de l'univers d'investissement ISR. A l'inverse, les émetteurs se voyant attribuer une recommandation ISR neutre ou positive sont éligibles à l'investissement ISR, avec une préférence marquée pour les émetteurs à la recommandation ISR positive.

b) Prise en compte de critères liés au changement climatique) (Art. D. 533-16-1 III-1°, 3°, 4° 5°)

Les risques changement climatique sont appréhendés par le fonds de deux manières : le fonds s'inscrit pleinement dans les principes de la stratégie carbone de BNPP AM évoqué dans la réponse à la question 1e, le fonds applique au sein du pilier environnement de l'approche best in class un critère de performance des émetteurs calculé à partir du niveau d'émission de gaz à effet de serre directes (SCOPE 1) et indirectes (SCOPE 2) et lorsque cela est possible SCOPE 3.

Ce fonds contribue favorablement à la transition écologique dans la mesure où il investit dans les émetteurs qui ont les plus faibles émissions carbonées au sein de leur secteur.

En revanche, ce fonds ne fait pas l'objet d'un calcul d'empreinte carbone spécifique en raison d'un manque de données disponibles auprès des émetteurs sur leurs émissions de gaz à effet de serre et d'un manque de méthodologie de calcul d'empreinte carbone adaptée à l'univers obligataire.

c) Politique de vote et engagement (Art. D. 533-16-1 II-2° d ii et iii)

Les assemblées générales au sein des univers obligataires sont très rares. Nous décidons de voter au cas par cas.

Se référer aux réponses fournies dans la partie société de gestion 1)

INFORMATIONS SUR LA POLITIQUE DE REMUNERATION EN VIGUEUR AU SEIN DE LA SOCIETE DE GESTION

L'information sur la politique de rémunération, applicable durant l'exercice comptable 2016, est disponible sur demande formulée auprès de la société de gestion : BNP Paribas Asset Management -TSA 47000 – 75318 Paris cedex 09.

Par ailleurs, des informations descriptives de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur le site internet http://www.bnpparibas-ip.com/fr/politique-de-remuneration/ .

INFORMATION SUR LA POLITIQUE DE SELECTION ET D'EVALUATION DES SERVICES D'AIDE A LA DECISION D'INVESTISSEMENT ET D'EXECUTION D'ORDRES

Conformément aux dispositions de l'article 314-75-1 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, « l'information sur la politique de sélection et d'évaluation des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres » de BNP Paribas Asset Management est disponible sur le site www.bnpparibas-ip.fr .

COMPTE RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

Conformément aux dispositions de l'article 314-82 (OPCVM) et de l'article 319-18 (FIA) du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, le dernier « compte rendu relatif aux frais d'intermédiation » est disponible sur le site www.bnpparibas-ip.fr

POLITIQUE DE BEST SELECTION ET BEST EXECUTION DE BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT (BNPP AM)

A. Notre politique de meilleure sélection et de meilleure exécution

Ce document a pour vocation de présenter nos pratiques actuelles et nos objectifs futurs en matière de politique de meilleure sélection des intermédiaires financiers et de meilleure exécution de leur part.

Il vise également à synthétiser les conséquences de la réception et de la transmission d'ordres et, le cas échéant, notre politique en matière de négociation des ordres, lorsque nous agissons en tant que contrepartie sur le marché.

Le présent document est une information sur l'état actuel de notre politique. Celle-ci est sujette aux modifications découlant des consultations et décisions ultérieures d'institutions telles que l'AMF (Autorité des marchés financiers) en France, les autres instances de régulation européennes et en particulier l'ESMA (Autorité européenne des marchés financiers).

Nos politiques et procédures pourraient être modifiées afin de tenir compte des évolutions découlant de la mise en œuvre par les différents États membres ou tout autre organe de surveillance.

La directive MIF est l'occasion pour BNP Paribas Asset Management (BNPP AM) d'expliciter son processus de mise en œuvre et d'exécution des décisions d'investissement dans le cadre de la gestion des mandats et fonds d'investissement de ses clients, en définissant et en mettant en place une politique d'exécution concernant la sélection d'intermédiaires, les processus appliqués et les systèmes de reporting.

Cette politique contient :

- les principes permettant de sélectionner les intermédiaires retenus pour exécuter les ordres ;
- les principes d'exécution des ordres en fonction du type de processus d'investissement, du type d'instrument financier, des critères d'exécution mentionnés dans la directive (type d'ordre, prix, coûts, probabilité et rapidité de l'exécution, taille de l'ordre et tout autre critère y afférent).

BNPP AM considère la meilleure exécution comme un processus continu et a mis en place un organe de contrôle permanent au travers du Global Counterparty Committee afin d'obtenir les meilleurs résultats possibles pour ses clients.

En tant que société de gestion, BNPP AM est tenue de contrôler l'efficacité de cette politique, de l'adapter et, le cas échéant, de la renforcer.

B. Champ d'application et classification de nos clients

BNPP AM propose des services de gestion du portefeuille pour le compte de tiers. À ce titre, BNPP AM est amenée à transmettre des ordres sur des instruments financiers dans le cadre des processus d'investissement qu'elle a mis au point pour assurer la gestion financière des mandats et fonds d'investissement dont elle a la responsabilité.

BNPP AM transmet ses ordres sur les instruments financiers soit directement, soit par l'intermédiaire de BNP Paribas Dealing Services, filiale du groupe BNP Paribas agréée comme établissement de crédit par le Comité des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement (CECEI). Les instruments financiers potentiellement concernés sont essentiellement les actions, les instruments de taux d'intérêt, les dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré.

Les obligations de la présente politique de sélection et d'exécution sont dues à tous nos clients, considérés a priori comme « client professionnel » au sens de la directive MIF.

La présente politique vise à définir les moyens les plus appropriés d'assurer la meilleure exécution pour chaque catégorie d'instruments financiers en fonction des politiques d'investissement définies et des lieux d'exécution retenus.

C. BNPP AM sélectionne ses intermédiaires et contrôle leur politique d'exécution dans l'intérêt de ses clients

BNPP AM utilise un dispositif formel de sélection des intermédiaires fondé sur la qualité des prestations fournies en fonction de l'instrument échangé : meilleur conseil, meilleur prix d'exécution, meilleure qualité d'exécution, voire, le cas échéant, caractère adéquat de la plateforme technologique, etc.

Ce processus de sélection est réévalué au moins une fois par an. Cependant, BNPP AM contrôle en permanence la qualité de ses intermédiaires et il est possible de faire remonter tout problème au Global Counterparty Committee qui se réunit tous les trimestres.

BNPP AM a mis en place une série de fonctions de négociation (qui continueront d'être alignées sur celles de BNP Paribas Dealing Services). Ces fonctions permettent de choisir selon l'instrument financier et le portefeuille concernés, parmi les intermédiaires sélectionnés, celui qui fournit une exécution conforme à la procédure de meilleure exécution de BNPP AM au regard des trois critères suivants : instrument financier, politique de gestion appliquée au mandat ou au fonds d'investissement et type d'ordre.

BNPP Amet ses partenaires ont élaboré pour le compte de leurs clients plusieurs politiques de gestion propres à chaque équipe de gestion, en fonction de la nature des processus d'investissement.

Chaque équipe applique un processus d'investissement et une procédure de passation d'ordres qui, entre autres, sélectionne et hiérarchise des critères et, s'il y a lieu, des lieux d'exécution pour les instruments financiers utilisés.

Le cas échéant, des dispositions supplémentaires s'appliquent aux opérations en capital, notamment les introductions en bourse, les placements privés et les replacements de blocs sur le marché.

D. BNPP AM et ses partenaires agissent ou peuvent agir en tant que contrepartie sur certains instruments financiers

Conformément aux pratiques de marché et aux processus de gestion qu'elle s'est engagée à suivre, BNPP AM peut être amenée, soit directement, soit au travers de BNP Paribas Dealing Services, à agir en tant que négociateur directement sur le marché dans certaines juridictions, notamment pour des instruments de taux et négociés de gré à gré sur des plateformes de liquidité.

En pratique, cela signifie que pour de telles transactions, notamment celles portant sur des produits de taux ou négociés de gré à gré, les entités BNPP AM ou BNP Paribas Dealing Services peut être amenée à agir comme contrepartie directe d'un teneur de marché. BNPP AM s'engage, au sens défini par la directive européenne, à « mettre en place tous les moyens raisonnables lui permettant d'obtenir la meilleure exécution pour ses clients ».

Dans la mesure du possible, BNPP AM donne et donnera systématiquement préférence à l'organisation d'un appel d'offres sur les instruments négociés en bilatéral, comme préalable à la négociation d'une transaction.

E. Engagements, contrôles et conformité

BNPP AM s'engage à mettre en place tous les moyens raisonnables lui permettant d'obtenir la meilleure exécution pour ses clients soit en sélectionnant ses intermédiaires, soit en agissant en tant que contrepartie sur les marchés concernés. BNPP AM reste à la disposition de ses clients pour leur fournir le détail de toutes modalités d'exécution de chacun des ordres exécutés en leur faveur, et leur démontrer l'adéquation de ces modalités avec la politique d'exécution.

Si BNPP AM reçoit des instructions spécifiques en provenance du client, liées à l'exécution d'ordres dans son mandat ou son OPC dédié, BNPP AM suivra ces instructions et ce faisant, pourra être affranchie de ses obligations de meilleure exécution, applicables au périmètre affecté par les instructions spécifiques. Ces instructions spécifiques devront être compatibles avec les dispositions préalablement définies lors de la signature des engagements réciproques d'un mandat ou d'un OPC.

F. Révision de notre politique de sélection et d'exécution

C'est au sein du Global Counterparty Committee (Comité mondial des contreparties) qu'ont lieu les discussions et que sont prises les décisions concernant les facteurs de risque ainsi que les aspects commerciaux, opérationnels, déontologiques et juridiques liés aux contreparties éligibles. Ce comité est piloté par le Head of Risk Control (Directeur du contrôle des risques) ou en son absence, par le Head of Compliance (Directeur de la conformité). Par ailleurs, BNPP AM a mis en place un dispositif formel de revue et de contrôle de la politique de meilleure exécution, laquelle est réévaluée au moins une fois par an.

G. Consentement de nos clients à notre politique de sélection et d'exécution

BNPP AM est tenu d'obtenir le consentement de ses clients concernant la mise en œuvre de la politique dans le cadre de leur relation. La présente politique fait partie intégrante de la relation contractuelle avec les clients de BNPP IP.

BNPP AM considère qu'il y a accord tacite si dans le mois de l'envoi par courrier approprié adressé à ses clients, ceux-ci ne formulent pas d'objection particulière.

H. Qui contacter chez BNPP AM ?

Pour de plus amples informations, veuillez contacter votre équipe commerciale.

BNP PARIBAS IMMOBILIER RESPONSABLE

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
BNP Paribas Asset Management France

1, boulevard Haussmann
75009 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 septembre 2017

Deloitte & Associés
185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
Télécopieur : + 33 (0) 1 40 88 28 28
www.deloitte.fr

BNP PARIBAS IMMOBILIER RESPONSABLE

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion : BNP Paribas Asset Management France

1, boulevard Haussmann
75009 Paris

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 29 septembre 2017

Aux porteurs de parts,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPC BNP PARIBAS IMMOBILIER RESPONSABLE relatifs à l'exercice clos le 29 septembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPC, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er octobre 2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Société anonyme au capital de 1 723 040 €
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre du Conseil Régional de Paris Ile-de-France
Société de Commissaires aux Comptes, membre de la Compagnie régionale de Versailles
572 028 041 RCS Nanterre
TVA : FR 02 572 028 041

Une entité du réseau Deloitte

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, en vertu du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications du rapport de gestion et des autres documents adressés aux porteurs de parts

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de l'OPC et dans les autres documents adressés aux porteurs de parts sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité de l'OPC à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'OPC ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre OPC.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'OPC à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Compte tenu du délai d'obtention de certaines informations nécessaires à la finalisation de nos travaux, le présent rapport est daté du 25 janvier 2018.

Neuilly-sur-Seine, le 25 janvier 2018

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Stéphane COLLAS

Jean-Marc LECAT

Bilan actif

	Exercice 29/09/2017	Exercice 30/09/2016
Immobilisations Nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	**185,184,907.64**	**147,822,124.45**
Actions et valeurs assimilées	**183,977,261.89**	**146,007,870.75**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	183,977,261.89	146,007,870.75
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé - Titres de créances négociables	-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé - Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres d'organismes de placement collectif	**1,207,645.75**	**1,814,253.70**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d´autres pays Etats membres de l'Union Européenne	1,207,645.75	1,814,253.70
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d´autres pays Etats membres de l´Union Européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d´autres pays Etats membres de l´Union Européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d´investissement professionnels et équivalents d´autres pays Etats membres de l´Union Européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Créances représentatives de titre reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-
Titres empruntés	-	-
Titres donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Autres instruments financiers	-	-
Créances	**727,951.22**	**144,483.33**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	727,951.22	144,483.33
Comptes financiers	**68,957.53**	-
Liquidités	68,957.53	-
TOTAL DE L'ACTIF	**185,981,816.37**	**147,966,607.78**

Bilan passif

	Exercice 29/09/2017	Exercice 30/09/2016
Capitaux propres	-	-
Capital	181,532,120.39	137,669,241.69
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	-
Report à nouveau (a)	677.35	1,297.68
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	388,476.32	7,710,557.12
Résultat de l'exercice (a,b)	3,843,735.49	2,161,420.05
Total capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	185,765,009.55	147,542,516.54
Instruments financiers	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	216,133.29	159,361.83
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	216,133.29	159,361.83
Comptes financiers	673.53	264,729.41
Concours bancaires courants	673.53	264,729.41
Emprunts	-	-
TOTAL DU PASSIF	185,981,816.37	147,966,607.78

(a) Y compris comptes de régularisations.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

Hors-bilan

	Exercice 29/09/2017	Exercice 30/09/2016
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré a gré		
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré a gré		
Autres engagements		

Compte de résultat

	Exercice 29/09/2017	Exercice 30/09/2016
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions et valeurs assimilées	5,326,988.24	4,304,445.94
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
Autres produits financiers	-	-
TOTAL I	**5,326,988.24**	**4,304,445.94**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur dettes financières	-214.32	-267.15
Autres charges financières	-	-
TOTAL II	**-214.32**	**-267.15**
Résultat sur opérations financières (I + II)	**5,326,773.92**	**4,304,178.79**
Autres produits (III)	**-**	**-**
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	**-1,935,896.35**	**-2,072,030.75**
Résultat net de l'exercice (I + II + III + IV)	**3,390,877.57**	**2,232,148.04**
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	**452,857.92**	**-70,727.99**
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	**-**	**-**
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	**3,843,735.49**	**2,161,420.05**

Règles et Méthodes Comptables

L'organisme s'est conformé au règlement ANC n° 2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

La devise de comptabilité est l'Euro.

Toutes les valeurs mobilières qui composent le portefeuille ont été comptabilisées au coût historique, frais exclus.

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

Valeurs mobilières

- les titres cotés : à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour)

Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une Sicav), à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

- les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

- les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur. En l'absence de sensibilité, les titres d'une durée résiduelle égale à trois mois sont valorisés au dernier taux jusqu'à l'échéance et ceux acquis à moins de trois mois, les intérêts sont linéarisés

- les EMTN font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

- les acquisitions et cessions temporaires de titres :

. les prêts de titres : la créance représentative des titres prêtés est évaluée à la valeur du marché des titres.

. les emprunts de titres : les titres empruntés ainsi que la dette représentative des titres empruntés sont évalués à la valeur du marché des titres.

. les collatéraux : s'agissant des titres reçus en garantie dans le cadre des opérations de prêts de titres, l'OPCVM a opté pour une présentation de ces titres dans les comptes du bilan à hauteur de la dette correspondant à l'obligation de restitution de ceux-ci.

. les pensions livrées d'une durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois : individualisation de la créance sur la base du prix du contrat. Dans ce cas, une linéarisation de la rémunération est effectuée.

. les pensions long terme : Elles sont enregistrées et évaluées à leur nominal, même si elles ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans valeur planchée. L'impact est proportionnel à la durée résiduelle de la pension et l'écart constaté entre la marge contractuelle et la marge de marché pour une date de maturité identique.

. les mises en pensions d'une durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois : valeur boursière. La dette valorisée sur la base de la valeur contractuelle est inscrite au passif du bilan. Dans ce cas, une linéarisation de la rémunération est effectuée.

Instruments financiers à terme et conditionnels

FUTURES : cours de compensation jour.

L'évaluation hors bilan est calculée sur la base du nominal, de son cours de compensation et, éventuellement, du cours de change.

OPTIONS : cours de clôture jour ou, à défaut, le dernier cours connu.

Options OTC : ces options font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

L'évaluation hors bilan est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du delta et du cours du sous-jacent et, éventuellement, du cours de change.

Cas particulier : Floor : ces options sont valorisées par des contreparties tierces à partir d'un modèle d'actualisation Marked-to-market basé sur une volatilité et une courbe de taux de marché vérifiées par le gérant et pris à la clôture du marché chaque jeudi.

CHANGE A TERME : réévaluation des devises en engagement au cours du jour le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat.

Frais de gestion

- 1.50 % TTC maximum pour la part « Classic » C et D
- 1% TTC maximum pour la part « I »
- 0.40% TTC maximum pour la part « R »

La dotation est calculée sur la base de l'actif net, déduction faite des parts d'O.P.C. Ces frais, n'incluant pas les frais de transaction, seront directement imputés au compte de résultat du Fonds.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés à l'OPC, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiaires (courtage, impôts de bourse,...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Commission de surperformance : Néant

Rétrocession de frais de gestion : Néant

Méthode de comptabilisation des intérêts

Les intérêts sont comptabilisés selon la méthode des intérêts encaissés.

Affectation des résultats réalisés

- Part « Classic » C : Capitalisation
- Part « Classic » D : Distribution
- Part I : Capitalisation
- Part R : Capitalisation

Affectation des plus-values nettes réalisées

- Part « Classic » C et D : Capitalisation
- Part I : Capitalisation
- Part R : Capitalisation

Changements intervenus au cours de l'exercice

Néant

Evolution de l'actif net

	Exercice 29/09/2017	Exercice 30/09/2016
Actif net en début d'exercice	**147,542,516.54**	**160,977,968.61**
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.)	**47,851,114.02**	**50,998,902.55**
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	**-15,396,176.07**	**-60,341,999.02**
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	**2,177,737.23**	**12,829,728.58**
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	**-501,143.15**	**-2,745,304.52**
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	**-**	**-**
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	**-**	**-**
Frais de transaction	**-523,156.68**	**-1,113,418.59**
Différences de change	**-836,328.16**	**-562,156.42**
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	**2,615,806.20**	**-14,186,111.69**
Différence d'estimation exercice N	21,430,379.88	18,814,573.68
Différence d'estimation exercice N-1	-18,814,573.68	-33,000,685.37
Variation de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	**-**	**-**
Différence d'estimation exercice N	-	-
Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	**-**	**-**
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	**-556,237.95**	**-547,241.00**
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	**3,390,877.57**	**2,232,148.04**
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	**-**	**-**
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	**-**	**-**
Autres éléments	**-**	**-**
Actif net en fin d'exercice	**185,765,009.55**	**147,542,516.54**

Complément d'information 1

	Exercice 29/09/2017
Engagements reçus ou donnés	
Engagements reçus ou donnés (garantie de capital ou autres engagements) (*)	-
Valeur actuelle des instruments financiers inscrits en portefeuille constitutifs de dépôts de garantie	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	-
OPC	1,207,645.75
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

(*) Pour les OPC garantis, l'information figure dans les règles et méthodes comptables

Complément d'information 2

Emissions et rachats pendant l'exercice comptable	Exercice 29/09/2017 Nombre de titres
Catégorie de classe I (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	377.000
Nombre de titres rachetés	-
Catégorie de classe R (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	291,830.320
Nombre de titres rachetés	-
Catégorie de classe Classic D (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	1,046.968
Nombre de titres rachetés	19,150.089
Catégorie de classe Classic C (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	20,723.955
Nombre de titres rachetés	23,964.455

Commissions de souscription et/ou de rachat	Montant (EUR)
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	198.49
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	-

Frais de gestion	Montant (EUR)	% de l'actif net moyen
Catégorie de classe Classic D (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	595,753.45	1.50
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe Classic C (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	1,092,687.09	1.50
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe R (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	140,525.28	0.40
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe I (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	106,930.53	1.00
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)	-	

(*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

Ventilation par nature des créances et dettes

	Exercice 29/09/2017
Ventilation par nature des créances	-
Déposit euros	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Valorisation des achats de devises à terme	-
Contrevaleur des ventes à terme	-
Autres débiteurs divers	614,810.01
Coupons à recevoir	113,141.21
TOTAL DES CREANCES	**727,951.22**
Ventilation par nature des dettes	-
Déposit euros	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Provision charges d'emprunts	-
Valorisation des ventes de devises à terme	-
Contrevaleur des achats à terme	-
Frais et charges non encore payés	163,285.20
Autres créditeurs divers	52,848.09
Provision pour risque des liquidités de marché	-
TOTAL DES DETTES	**216,133.29**

Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

	Exercice 29/09/2017
Actif	
Obligations et valeurs assimilées	-
Obligations indexées	-
Obligations convertibles	-
Titres participatifs	-
Autres obligations et valeurs assimilées	-
Titres de créances	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Bons du Trésor	-
Autres TCN	-
Autres Titres de Créances	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Passif	
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Actions	-
Obligations	-
Autres	-
Hors-bilan	
Opérations de couverture	-
Taux	-
Actions	-
Autres	-
Autres opérations	-
Taux	-
Actions	-
Autres	-

Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variable	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	68,957.53
Passif				
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	673.53
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	[0 - 3 mois]	]3 mois - 1 an]	]1 - 3 ans]	]3 - 5 ans]	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	68,957.53	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	673.53	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

Ventilation par devise de cotation des postes d´actif, de passif et de hors-bilan

	GBP	CHF	SEK	NOK
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	35,650,487.61	10,675,497.48	8,835,357.58	4,372,926.21
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Titres d'OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-
Créances	512,297.31	-	-	-
Comptes financiers	68,957.53	-	-	-
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

Seules les cinq devises dont le montant le plus représentatif composant l'actif net sont incluses dans ce tableau.

Affectation des résultats

Catégorie de classe Classic D (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 29/09/2017	Exercice 30/09/2016
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	677.35	1,297.68
Résultat	681,291.37	576,678.20
Total	**681,968.72**	**577,975.88**
Affectation		
Distribution	681,352.60	577,201.34
Report à nouveau de l'exercice	616.12	774.54
Capitalisation	-	-
Total	**681,968.72**	**577,975.88**
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	125,479.301	143,582.422
Distribution unitaire	5.43	4.02
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 29/09/2017	Exercice 30/09/2016
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	84,173.99	2,331,697.50
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l´exercice	-	-
Total	**84,173.99**	**2,331,697.50**
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	84,173.99	2,331,697.50
Total	**84,173.99**	**2,331,697.50**
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

Catégorie de classe R (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 29/09/2017	Exercice 30/09/2016
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	1,545,374.70	451,305.00
Total	**1,545,374.70**	**451,305.00**
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	1,545,374.70	451,305.00
Total	**1,545,374.70**	**451,305.00**
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 29/09/2017	Exercice 30/09/2016
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	116,460.81	988,248.49
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l´exercice	-	-
Total	**116,460.81**	**988,248.49**
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	116,460.81	988,248.49
Total	**116,460.81**	**988,248.49**
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

Catégorie de classe Classic C (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 29/09/2017	Exercice 30/09/2016
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	1,315,346.08	977,686.33
Total	**1,315,346.08**	**977,686.33**
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	1,315,346.08	977,686.33
Total	**1,315,346.08**	**977,686.33**
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 29/09/2017	Exercice 30/09/2016
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	159,192.35	3,936,589.79
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l´exercice	-	-
Total	**159,192.35**	**3,936,589.79**
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	159,192.35	3,936,589.79
Total	**159,192.35**	**3,936,589.79**
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

Catégorie de classe I (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 29/09/2017	Exercice 30/09/2016
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	301,723.34	155,750.52
Total	**301,723.34**	**155,750.52**
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	301,723.34	155,750.52
Total	**301,723.34**	**155,750.52**
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 29/09/2017	Exercice 30/09/2016
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	28,649.14	454,021.34
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l´exercice	-	-
Total	**28,649.14**	**454,021.34**
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	28,649.14	454,021.34
Total	**28,649.14**	**454,021.34**
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Catégorie de classe Classic D (Devise: EUR)

	30/09/2013	30/09/2014	30/09/2015	30/09/2016	29/09/2017
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts D	228.71	263.82	319.11	309.86	314.73
Actif net (en k EUR)	41,951.52	44,349.45	48,963.24	44,490.31	39,492.68
Nombre de titres					
Parts D	183,424.959	168,101.072	153,438.694	143,582.422	125,479.301

Date de mise en paiement	30/09/2013	30/09/2014	30/09/2015	30/09/2016	29/09/2017
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	4.08	3.95	3.64	4.02	5.43
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Parts D	-	13.71	23.62	16.23	0.67
Capitalisation unitaire sur résultat					
Parts D	-	-	-	-	-

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Catégorie de classe R (Devise: EUR)

	30/09/2015	30/09/2016	29/09/2017
Valeur liquidative (en EUR)			
Parts C	120.77	120.06	125.01
Actif net (en k EUR)	15,868.28	19,016.19	56,281.79
Nombre de titres			
Parts C	131,384.540	158,384.540	450,214.860

Date de mise en paiement	30/09/2015	30/09/2016	29/09/2017
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes			
Parts C	8.48	6.23	0.25
Capitalisation unitaire sur résultat			
Parts C	2.50	2.84	3.43

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Catégorie de classe Classic C (Devise: EUR)

	30/09/2013	30/09/2014	30/09/2015	30/09/2016	29/09/2017
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	290.75	340.99	417.62	410.67	423.00
Actif net (en k EUR)	47,270.82	57,439.55	90,799.09	75,326.27	76,217.88
Nombre de titres					
Parts C	162,580.613	168,448.427	217,422.699	183,423.172	180,182.672

Date de mise en paiement	30/09/2013	30/09/2014	30/09/2015	30/09/2016	29/09/2017
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Parts C	7.02	17.65	30.86	21.46	0.88
Capitalisation unitaire sur résultat					
Parts C	5.20	5.11	4.76	5.33	7.30

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Catégorie de classe I (Devise: EUR)

	30/09/2014	30/09/2015	30/09/2016	29/09/2017
Valeur liquidative (en EUR)				
Parts C	10,022.90	12,335.30	12,189.98	12,618.10
Actif net (en k EUR)	626.43	5,347.36	8,709.75	13,772.66
Nombre de titres				
Parts C	62.500	433.500	714.500	1,091.500

Date de mise en paiement	30/09/2014	30/09/2015	30/09/2016	29/09/2017
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes				
Parts C	115.80	909.07	635.43	26.24
Capitalisation unitaire sur résultat				
Parts C	-1.13	198.90	217.98	276.42

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Inventaire des instruments financiers au 29 Septembre 2017

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise Cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Actions et valeurs assimilées				**183,977,261.89**	**99.04**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé				**183,977,261.89**	**99.04**
ALSTRIA OFFICE REIT-AG	306,437.00	12.09	EUR	3,703,291.15	1.99
BRITISH LAND CO PLC	768,186.00	6.02	GBP	5,248,232.11	2.83
BUWOG AG	201,714.00	25.36	EUR	5,115,467.04	2.75
CA IMMOBILIEN ANLAGEN AG	199,076.00	24.30	EUR	4,837,546.80	2.60
COFINIMMO	38,069.00	108.65	EUR	4,136,196.85	2.23
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	57,160.00	50.42	EUR	2,882,007.20	1.55
DERWENT LONDON PLC	57,665.00	27.94	GBP	1,828,474.27	0.98
DEUTSCHE WOHNEN SE	390,121.00	35.92	EUR	14,013,146.32	7.54
ENTRA ASA	377,542.00	109.00	NOK	4,372,926.21	2.35
EUROCOMMERCIAL PROPERTIE-CV	82,252.00	36.18	EUR	2,975,877.36	1.60
FABEGE AB	202,461.00	167.00	SEK	3,503,910.77	1.89
FONCIERE DES REGIONS	55,121.00	87.89	EUR	4,844,584.69	2.61
GEBERIT AG-REG	4,348.00	458.10	CHF	1,741,328.67	0.94
GECINA SA	59,484.00	137.20	EUR	8,161,204.81	4.39
GREAT PORTLAND ESTATES PLC	145,144.00	6.11	GBP	1,006,445.94	0.54
HAMMERSON PLC	531,631.00	5.37	GBP	3,239,923.36	1.74
HUFVUDSTADEN AB-A SHS	157,808.00	139.00	SEK	2,273,207.11	1.22
ICADE	79,598.00	75.47	EUR	6,007,261.05	3.23
INMOBILIARIA COLONIAL SOCIMI	612,831.00	8.39	EUR	5,144,103.41	2.77
KLEPIERRE	235,054.00	33.21	EUR	7,806,143.32	4.20
LAND SECURITIES GROUP PLC	549,556.00	9.73	GBP	6,065,292.06	3.27
LEGRAND SA	29,267.00	61.08	EUR	1,787,628.36	0.96
MERLIN PROPERTIES SOCIMI SA	575,869.00	11.72	EUR	6,749,184.68	3.63
NEXITY	70,551.00	51.70	EUR	3,647,486.70	1.96
PSP SWISS PROPERTY AG-REG	44,064.00	89.20	CHF	3,436,209.99	1.85
SCHNEIDER ELECTRIC SE	50,111.00	73.63	EUR	3,689,672.93	1.99
SEGRO PLC	1,178,721.00	5.36	GBP	7,170,112.42	3.86
SHAFTESBURY PLC	475,246.00	10.16	GBP	5,479,770.03	2.95
SWISS PRIME SITE-REG	72,244.00	87.05	CHF	5,497,958.82	2.96
UNIBAIL-RODAMCO SE	82,772.00	205.75	EUR	17,030,339.01	9.18
UNITE GROUP PLC	428,626.00	6.88	GBP	3,344,270.27	1.80
VONOVIA SE	489,731.00	36.00	EUR	17,630,316.01	9.50
WAREHOUSES DE PAUW SCA	30,691.00	95.50	EUR	2,930,990.50	1.58
WERELDHAVE NV	33,844.00	39.91	EUR	1,350,544.82	0.73
WIHLBORGS FASTIGHETER AB	148,145.00	199.20	SEK	3,058,239.70	1.65

WORKSPACE GROUP PLC	225,174.00	8.88	GBP	2,267,967.15	1.22
Titres d'OPC				**1,207,645.75**	**0.65**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d´autres pays Etats membres de l´Union Européenne				**1,207,645.75**	**0.65**
BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE	52.25	23,113.72	EUR	1,207,645.75	0.65
Créances				**727,951.22**	**0.39**
Dettes				**-216,133.29**	**-0.12**
Dépôts				**-**	**-**
Autres comptes financiers				**68,284.00**	**0.04**
TOTAL ACTIF NET				**185,765,009.57**	**100.00**